

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caest.fr</p>	<p align="center"><b>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</b> Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire <b>Conseil Communautaire du 7 avril 2025</b></p> <p align="center"><i>Rapporteur Monsieur Johann MITTELHAUSSER</i></p>	<p align="center"><b>CA-DEL-2025 049</b></p>
--	---	--

### **Appel à projet 2025 de la Politique de la ville – Attribution des subventions**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 7 avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Emile Besson à Brières-les-Scellés, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Dramane KEÏTA, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (51).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Mostefa GHENAÏM, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Nathalie PABOUDJIAN, Maïram SY, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Jean-Pierre DUBOIS, Séverine RAMÉ (17).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Tarik MEZIANE (par procuration à Isabelle TRAN QUOC HUNG), Joël NOLLEAU (par procuration à Elisabeth DELAGE), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Laurence BUREAU (par procuration à Danielle BENECH), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (7).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Johann MITTELHAUSSER,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances 2024, prorogeant le soutien aux territoires ruraux et à la politique de la ville

VU le décret n°20141-767 du 28 décembre 2023 relatif la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la délibération du Conseil municipal d'Étampes en date du 14 mars 2024 approuvant le Contrat de ville 2024-2030

VU la délibération CA-DEL-2024-072 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2024 approuvant le Contrat de ville 2024-2030

**CONSIDÉRANT** les projets présentés par les associations engagées en politique de la ville et le comité de programmation réuni en sous-préfecture d'Étampes le 10 février 2025,

**CONSIDÉRANT** la cohérence de ces projets avec le Contrat de ville Engagements Quartiers 2030, qui repose sur 7 axes dont 2 transversaux qui fixent le cadre des projets à déployer,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le versement de subventions conformément au tableau de synthèse ci-dessous,

Action	Porteur	Intitulé de l'action	Subvention proposée 2025 CAESE
Nouvelle	L'Epate en l'air	1 : Portraits de famille	1 000 €
Nouvelle	Coup' théâtre	2 : Ateliers et soirées narration avec musique	500 €
Nouvelle Reconduite	La petite tortue	3 : L'écologie au service de la citoyenneté 4 : Cadre de vie et biodiversité	500 € 500 €
	Ateliers AMASCO	5 : Animations de semaines d'ateliers ludiques et éducatifs-enfants en QPV	1 000 €
Reconduite	Collège de Guinette	6 : Susciter l'ambition des élèves pour favoriser leur réussite scolaire	1 000 €
Nouvelle	EPS Barthélémy Durand	7 : Les cités d'or	1 000 €
Reconduite	Horizon	8 : Parcours de dynamisation et remobilisation vers l'emploi	3 000 €
Reconduite	Le théâtre des châtaigniers	9 : Prendre la parole en public, un outil d'insertion professionnelle	1 800 €
Reconduite		10 : La pratique du conte un levier contre l'exclusion	1 500 €
Reconduction	Mission locale Sud-Essonne	11 : Aller à la rencontre des jeunes des quartiers prioritaires de la ville	1 500 €
Reconduite	Oppélia	12 : Accompagnement des jeunes en difficulté et soutien à leurs familles par le Point Accueil Ecoute Jeune (PAEJ)	1 000 €
Reconduite			1 300 €

		13 : Prévention des conduites à risques et des addictions	
Reconduite	Planète science Ile de France	14 : Ramène ta science dans ton quartier 15 : Sciences estivales	500 € 500 €
Reconduite	Le cirque ovale	16 : Terrain de cirque itinérant	1 000 €
Reconduite	Outseeders	17 : Education numérique l'été 18 : Education numérique toute l'année	500 € 500 €
Nouvelle	Nouvelles voies	19 : Accompagnement administratif, numérique et juridique en Essonne	900 €
Nouvelle	Comité départemental handisport Essonne	20 : Découverte, sensibilisation au handisport, héritage des JO2024	500 €
		Total	20 000 €

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes afférents.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,  
  
Johann MITTELHAUSSER

